

BULLETIN D'INFORMATION

9 novembre 2022

AUX PRESTATAIRES DE SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE

Nouvelle approche en matière de prévention de la COVID-19 et des autres virus respiratoires

Le 3 novembre dernier, le Dr. Luc Boileau a fait connaître la nouvelle approche de la Santé publique en matière de lutte contre les maladies respiratoires infectieuses. En plus de la vaccination contre la COVID-19 et les autres virus respiratoires, l'adoption des gestes protecteurs suivants est recommandée pour la population en général :

- Rester à la maison en présence de fièvre ;
- Porter le masque en cas de toux, de mal de gorge ou de congestion nasale ;
- Éviter les contacts avec les personnes vulnérables, comme les personnes âgées, les personnes immunosupprimées et celles qui ont des problèmes de santé, jusqu'à la disparition des symptômes.

Pour plus d'information, voir le [communiqué](#) publié à ce sujet par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).

Messages-clés à l'intention des services de garde

Pour les enfants et le personnel fréquentant les services de garde, l'isolement obligatoire de 5 jours en cas de COVID est également terminé. Voici les recommandations qui s'appliquent :

- Rester à la maison en cas de fièvre ;
- En présence de symptômes (mais sans fièvre) : il est possible de retourner au service de garde. Le port du masque est recommandé pour les adultes, mais n'est pas obligatoire. Les éducateurs et éducatrices sont toutefois invités à porter le masque lorsqu'ils prennent soin d'un enfant malade.

Un aide-mémoire est actuellement en préparation au MSSS. Vous serez informés dès que cette information supplémentaire sera disponible.

Distribution de masques

Les services de garde ayant besoin de masques de procédure peuvent d'abord demander à leur BC s'il en a en réserve ; certains BC en ont encore de grandes quantités. Si le BC n'en a pas en réserve, il est possible d'en faire la demande en passant par le conseiller service famille.

Ce bulletin est une publication qui contient des informations ponctuelles pour les SGEE en contexte de pandémie. Veuillez toujours vous référer à la version la plus récente du bulletin, car l'information concernant un sujet est susceptible d'être mise à jour en fonction de l'évolution de la situation.

Si vous n'avez pas trouvé de réponse à vos questions, nous vous invitons à communiquer avec le Centre de relation avec la clientèle du Ministère en composant le numéro de téléphone sans frais suivant : 1 855 336-8568, de 8 h 30 à 16 h 30, du lundi au vendredi.